Institut monétaire européen IME. 3ème rapport annuel 1996

1997/2057(COS) - 22/05/1997

Le rapporteur, M. Roberto MEZZAROMA, félicite M. LAMFALUSSY, à l'occasion de la fin de son mandat, d'avoir mis en place et rendu très rapidement opérationnel l'IME. Au plan macro-économique, il s'inquiète de la faible corrélation constatée dans l'Union européenne entre la croissance du PIB, l'emploi et le chômage, mais regrette que l'analyse faite par l'IME impute essentiellement cette situation aux "rigidités du marché du travail" en passant sous silence d'autres facteurs importants (faiblesse de l'investissement, insuffisance de pouvoir d'achat, faiblesse de la recherche et de l'innovation technologique, carence des systèmes éducatifs et d'apprentissage...). Constatant qu'un grand nombre d'Etats membres répondent dès à présent à nombre des obligations exigées pour la réalisation de l'Union économique et monétaire, le rapporteur estime que la décision sur les Etats membres pouvant participer à l'Union économique et monétaire doit tenir pleinement compte du caractère tendanciel et durable des évolutions de la convergence. En ce qui concerne les travaux préparatoires à la phase 3, le rapporteur rappelle que la politique monétaire de l'Union est indissociable de l'instauration d'une politique économique de l'Union, fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques de ces Etats membres. Il constate avec étonnement que de nombreux Etats membres n'ont toujours pas satisfait complétement aux dispositions du traité relatives à l'indépendance des banques centrales nationales. Il souhaite que les missions de l'IME destinées à assurer la coopération entre les banques centrales soient valorisées et exprime sa préoccupation par rapport à la mise en place de systèmes d'information et de communication qui seront indispensables à l'accomplissement des fonctions opérationnelles de la politique monétaire au sein du SEBC. De même, le rapporteur souhaite que les relations entre l'IME et les différents organismes financiers internationaux soient renforcées le plus rapidement possible. En ce qui concerne les relations avec le Parlement européen, il rappelle l'importance qu'il attache à un véritable contrôle démocratique de la politique de l'UEM et estime important d'envisager dès à présent le renforcement des relations futures avec la BCE. Le rapporteur, dans la mesure où cela pourrait engendrer des malentendus et susciter l'incertitude, ne juge pas opportun que soit élaboré en 1997, comme le traité le prévoit, un rapport sur la convergence reposant sur les données économiques de 1996.